PAT du PETR Pays Loire Beauce

PAT Loire Beauce

Date de la dernière actualisation : 22/07/2026

- **Lauréat de l'appel projet national du PNA en : 2026**
- **PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1**
- **Date de labellisation : 2026**

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Centre-Val de Loire **Loir-et-Cher** **Loiret**

Le Pays Loire Beauce comprend près de 80 % de terres agricoles. Le SCoT approuvé le 12 juillet 2023 met en avant une typologie de cultures très présents : céréales, oléo-protéagineux, betteraves et légumes. Il vise à promouvoir l'agriculture beauceronne et ligérienne, tout en améliorant sa durabilité, de valoriser la transformation des productions agricoles sur le territoire, et de préserver les richesses agricoles et naturelles, favorisant le maintien d'une agriculture dynamique. Un point de vigilance est également mis sur la préservation des ressources en eau, notamment en améliorant la protection de la ressource en eau et de la Nappe de Beauce.
Le Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUi-H) adopté en 2021 par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (CCBL) prévoit que « des réflexions doivent être menées pour une alimentation durable en eau », avec notamment le développement d'une agriculture responsable et/ou biologique, moins consommatrice en
eau, et permettant de réduire la pression sur l'équilibre des nappes de Beauce. Selon le PLUi-H, l'agriculture est "peu diversifiée", parfois due à des contraintes règlementaires trop lourdes (conditions strictes, procédures administratives, contrôles restrictifs…), ce qui crée des contraintes socio-économiques lourdes pour le territoire. Pour répondre à ces enjeux, le PLUi-H souhaite pérenniser l'activité agricole, en encourageant le développement des modes de production respectueux de la richesse agricole et naturelle des paysages de Beauce, à encourager les filières d'excellence et à renforcer l'économie de proximité permettant de rapprocher producteurs et consommateurs.
Le Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) en cours d'élaboration sur la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) prévoit quant à lui le maintien et le développement d'une agriculture intégrant les enjeux du climat et de l'eau. Le diagnostic en cours d'approbation énonce que l'agriculture représente le second pôle d'émission de gaz à effet de serre (19 %). Les producteurs représentent 4 % des emplois au sein de la CCTVL. On note néanmoins une perte de 22 % des exploitations agricoles depuis 2010 (perte d'environ 300 exploitations), accompagné d'un agrandissement des exploitations. En 2022, une enquête menée dans le cadre du diagnostic énoncé que 101 exploitants, sur 346, ont 55 ans ou plus et sont susceptibles de partir à la retraite d'ici 10-15 ans. Il est donc important de renouveler les générations afin de maintenir les professions agricoles au sein de la CCTVL et de pérenniser ainsi l'économie local. Face au vieillissement de la population agricole, les enjeux de renouvellement des générations, d'installations et de transmissions agricoles sont donc très présents sur le territoire. Concernant la distribution de proximité, 20 % des exploitations ayant leur siège au sein de la CCTVL ne pratiquent pas la vente de proximité, mais le PLUi-HD énonce que de nombreux producteurs ont la volonté de la développer. Par ailleurs, trois AMAP sont présentes sur la CCTVL, témoignant du dynamise de citoyens souhaitant se réapproprier une consommation plus locale. En complément, on recense également de nombreux casiers de producteurs.
Le Pays Loire Beauce compte 107 cantines (environ 10 000 repas par jour), dont 66 sont gérées par des communes. Sur ces 107 cantines, 45 d'entre elles sont inscrites sur la plateforme « Ma cantine » en 2025 et seulement 28 ont télédéclaré en 2024. On observe une hausse non négligeable entre 2023 et 2024 dans le nombre des cantines inscrites et dans le nombre de celles qui télédéclarent, témoignant d'une dynamique locale naissante dans la prise en compte des objectifs EGAlim. Il reste que ces cantines rencontrent des difficultés à respecter ces objectifs : manque de temps, de main d'œuvre, lourdeurs administratives…
Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) adoptée le 25 février 2025 met en avant la mauvaise qualité d'une partie du réseau hydrologiques du territoire, nécessitant une limitation des rejets directs et/ou indirects des polluants dans les milieux, de la pression sur les prélèvements des eaux, un maintien essentiel de la qualité et de la quantité des eaux souterraines. Ce document confirme le stress qui pèse sur le renouvellement des générations, sur l'installation et sur la transmission des fermes dont les exploitants sont proches de la retraite. Cette préoccupation va de pair avec le fait que l'image des métiers agricoles se dégrade, notamment d'un point de vue économique, que la visibilité sur l'avenir de l'agriculture est faible, et que les conséquences liées aux évolutions climatiques se multiplient. Le questionnaire réalisé dans ce PCAET auprès de la population mets en avant les priorités suivantes : les économies d'eau, la durabilité de la production agricole et alimentaire. Le diagnostic met aussi en évidence que 38 % de la consommation des habitants du Pays Loire Beauce pourrait être, en théorie, couverte par la production locale, pourtant plus de 90 % de la production est exportée et plus de 90 % de produits consommées sont importés. En 2018, l'agriculture représentait 14 % des émissions de gaz à effet de serre du Pays Loire Beauce, juste après les transports routiers (38 %) et l'industrie (25 %). Du fait de ces constatations, le PCAET prévoit qu'il est essentiel de promouvoir les circuits courts et des marchés locaux en coordonnant la consommation et la production locale, de soutenir la création et/ou la transmission

des exploitations, de réduire l'utilisation et le rejet des intrants de synthèse, de gérer et de préserver les ressources en eau, et d'adapter l'agriculture locale aux impacts du changement climatique.
Pour de nombreux acteurs locaux, il est essentiel de diversifier les productions comme en témoignent la quarantaine de projets de diversification agricole accompagnés par le Contrat Régional de Solidarité Territorial. De même, comme cela fut identifier dans le cadre du projet « agriculture et changement climatique » mené par le Pays en 2018, le développement de l'élevage et de l'agriculture de conservation peut permettre d'appréhender les enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques.
En 2020, l'Observatoire des solidarités alimentaires, énonce que le Pays Loire Beauce présente un pourcentage moyen de risques de précarité alimentaire, certaines communes sont soumises à des risques de précarité alimentaire bas, et d'autres à des risques élevés de précarité alimentaire.

Chiffres clés du territoire

Contexte

67 714 habitants
48 communes
63,66 habitants/km^2
1 063,63km^2 de communes
611,02 ha artificialisés
9,25 tonnes de CO_2 d'émissions de gaz à effet de serre par habitant par an

Caractéristiques socio-économiques

13.5% de taux de pauvreté
7,09% de chômage
27 180€ de revenu médian

Lutte contre la précarité alimentaire

9 association(s) luttant contre la précarité alimentaire
0,08 associations par 10 km^2
0,13 associations par 1000 habitants

Organisation de l'espace agricole

76 593,18 hectares de SAU
72,01% de SAU
dont 2,01% de SAU en bio
dont 1,75% de légumineuses
dont 1,21% de prairies permanentes

Structures agricoles

667 exploitations
27 exploitations en bio

Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques inférieur à 0,01 ug par litre d'eau
Taux de nitrates entre 25 mg et 40 mg par litre d'eau
37 075 069,64m^3 d'eau utilisés pour l'irrigation
en baisse de 1,33% depuis 5 ans
8,86 de haie/ha de SAU

Distribution

42 enseignes de distribution
dont 12 GMS (moyennes et grandes surfaces)

Transformation

224 emplois dans la transformation
+25,84% des emplois dans la transformation depuis 5 ans

Restauration collective

78 restaurants collectifs sur le territoire inscrits sur ma cantine
dont 44 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

› **PETR Pays Loire Beauce (Territoire de projet)**

Nom de l'instance de décision

Comité syndical du PETR Pays Loire Beauce

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

› **62 membres élus**

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Collectivités territoriales, État

› **Chambre d'agriculture du Loiret**
› **Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher**
› **Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine**
› **Communauté de Communes des Terres du Val de Loire**
› **Département du Loiret**
› **Communes membres du groupe de travail Alimentation : Cercottes, Tavers, Cléry-St- André, Tournoisis, Le Bardon, Saint Ay, Artenay, Mareau-aux-Prés**

Acteurs de la production agricole dont foncier

› **La Bêche à Mel (Sougy)**
› **GAEC du cheval blanc (Boulay-les-Barres)**
› **Monsieur Frédéric Gond (Tavers)**
› **La maison Lejemble (Mareau-aux-Prés)**
› **Les poules vagabondes (Binas, Vanessa Noël)**
› **Monsieur Cloud Fabien (Sougy)**

Acteurs de la restauration collective

› **Api restauration**

Acteurs de la distribution alimentaire

› **AMAP Terres d'Ardoux**
› **AMAP Terres de Loire**

Acteurs du social

› **Lab'O des possibles**

Autres

› **Citoyens**
› **Associations**
› **Bio Centre**
› **Gabor 45**

› Gablec 41

Les objectifs stratégiques du projet

Promouvoir une diversité agricole garante d'une richesse paysagère
Accompagner le développement de filières locales créatrice d'emploi
Encourager la transition alimentaire vers un modèle plus durable
Sensibiliser et rendre accessible une alimentation durable et locale auprès de tous les publics

Les principales actions du PAT par axes thématiques

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Restauration collective	Autres actions d'accompagnement de la restauration collective	Accompagnement de la restauration collective dans l'exécution de leur convention de délégation de service et/ou marchés publics	Action en cours
	Respect de la Loi Egalim : augmentation de l'approvisionnement en produits "durables" et de qualité	Atteinte des objectifs EGAlim avec Bio Centre	Action en cours
	Respect de la Loi Egalim : augmentation de l'approvisionnement en produits "durables" et de qualité	Sensibilisation des chefs, responsables ou gestionnaires de restauration collective à la télédéclaration « Ma cantine »	Action réalisée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
Gouvernance	Démocratie alimentaire	Groupe de travail de préfiguration du PAT	Action en cours

Évaluation

Coopération

Coopération inter-PAT

Oui

Le PAT départemental du Loiret, appelé "PAT Mangeons Loiret", couvre 44 des 48 communes du Pays Loire Beauce (93% de la population et 80% de la superficie du Pays). Par conséquent, la coopération entre le PAT du Loiret et le PAT Loire Beauce est essentielle. Elle pourra s'illustrer avec l'imbrication des actions du PAT au sein des actions déjà déployées par le PAT Mangeons Loiret.
Le PAT Loire Beauce sera construit avec les PAT de la région Centre-Val de Loire. Ils sont conviés à venir témoigner lors des ateliers, de façon à tenir compte de leur expérience en la matière. Des projets de coopération seront à imaginer avec les PAT les plus proches, notamment en matière de logistique.

Coopération interterritoriale

Non

PAT membre des réseaux

› Réseau des PAT en Centre-Val de Loire

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

› Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ses déclinaisons régionales
› La politique européenne de cohésion et le FEDER-FSE
› Les aides des Régions

Moyens humains

1 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Charline MARCHAND
02 46 91 55 28
alimentation@paysloirebeauce.fr
Chargée de mission
Alimentation
2 Rue du General Maurice Lucas
45130 Saint-Ay

Détail des sources

Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.